

A large group of martial artists, including children and adults, are standing in a long line on a yellow mat in a gymnasium. They are wearing white uniforms with various colored belts (black, blue, red, yellow). The gymnasium has a high ceiling with exposed beams and lights. In the background, there are windows and a wall with some posters or notices.

CSDGE
MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES
applicables au 1^{er} septembre 2022

VALIDATION UV4



- **Les modalités de passage de l'UV4 changent au 1^{er} septembre 2022. Néanmoins :**
 - Si le candidat a validé une ou plusieurs autres UV (UV1, UV2, UV3) avant le 1^{er} septembre 2022, et que l'enseignant a validé l'UV4 et l'a authentifiée sur le passeport sportif avant le 1^{er} septembre 2022, l'UV4 est acquise. Nous estimons que le candidat a débuté son parcours pour l'obtention du grade.
 - Si le candidat n'a pas obtenu d'autres UV (UV1, UV2, UV3) avant le 1^{er} septembre 2022, le candidat devra présenter l'UV4 nouvelle réglementation, même si cette UV a été authentifiée par l'enseignant sous l'ancienne réglementation.



Obtention directe de l'UV4 pour :

- Commissaires sportifs et/ou arbitres stagiaires ou titulaires départementaux minimum en activité (pour le 1^{er} dan)
- Arbitres départementaux minimum stagiaires ou titulaires en activités (pour le 2^{ème} dan).
- Les participants aux coupes régionales (minimes, cadets et juniors) du jeune commissaire sportif ou du jeune arbitre (pour le 1^{er} dan), coupe du jeune arbitre (pour le 2^{ème} dan).
- Les commissaires sportifs ou arbitres inscrits à l'école départementale d'arbitrage (pour le 1^{er} dan), les arbitres inscrits à l'école départementale d'arbitrage (pour le 2^{ème} dan).

• Pour tous les autres candidats :

- Participation à l'école départementale d'arbitrage obligatoire (1 stage minimum, inscription EXTRANET).
- NB : Les stages départementaux d'arbitrage (de début de saison) ne sont pas ouverts aux candidats à l'UV4 s'ils ne souhaitent pas intégrer le staff d'arbitrage départemental.
- Participation à 2 demi-journées en CS ou arbitre (pour le 1^{er} dan), arbitre (pour le 2^{ème} dan) : Les combattants des shiaï arbitreront obligatoirement les combats de leur poule, ces participations comptent pour épreuve pratique de l'UV4.
- Les candidats qui marquent 44 points minimum lors de leur 1^{er} shiaï devront obligatoirement participer à une ½ journée en tant que CS ou arbitre en s'inscrivant via l'école départementale d'arbitrage.
- La validation de l'obtention de l'UV4 sera notée et signée directement sur le passeport par le responsable concerné : Le passeport est donc à présenter OBLIGATOIREMENT le jour des épreuves.
 - Arbitres ou CS en activité : responsable départemental de la commission d'arbitrage/CS
 - Coupe régionale CS/arbitre : responsable de la coupe.
 - Membres de l'école départementale d'arbitrage : responsable de l'école départementale d'arbitrage.
 - Combattants lors des shiaï : arbitre ou CS référent du tapis



EXEMPLE DE RENSEIGNEMENT DU PASSEPORT



EXAMEN POUR L'OBTENTION DU 1^{er} DAN JUDO, JUJITSU 16

Signature de l'enseignant	Epreuves		Signature habilitée par la CSDGE de la FFJDA
	Date	TEST CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT SPORTIF	
	Lieu		
	Date		
	Lieu	KATA	
	Date		
	Lieu		

Signature de l'enseignant	Date et lieu	Points acquis	Signature habilitée par la CSDGE de la FFJDA
	Date	UV2	
	Lieu		
	Date	30	
	Lieu		
	Date	40	
	Lieu		
	Date	UV4 stage	
	Lieu		
	Date	30 + arb. 1/2 j.	
	Lieu		
Bonification	Date	arb. 1/2 j.	
	Lieu		

Tests terminés le _____ Cachet et signature du CORG ou CSDGE de la FFJDA

FICHE D'HOMOLOGATION DU GRADE D'EXPRESSION TECHNIQUE

NOM : _____ Prénoms : _____

Adresse : _____

Code postal [] [] [] [] Ville : _____

Né(e) le : _____

FICHE D'HOMOLOGATION POUR L'OBTENTION DU 1^{er} DAN DOMINANTE COMPÉTITION - ~~DOMINANTE TECHNIQUE~~ 26

(Rayer la dominante inutile)

UNITÉS DE VALEUR	DATE ET LIEU	POINTS ACQUIS / ÉPREUVE	SIGNATURE HABILITÉE PAR LA CSDGE DE LA FFJDA	
UV1	4/6/22 BREST	KATA : NOMMER LE(S) KATA(S) PRÉSENTÉ(S) : = NAGE NO KATA		
UV2	4/6/22 BREST	UV 2 : TECHNIQUE		
UV3 EFFICACITÉ	27/11/21 ROERMEL	NOMBRE DE POINTS ACQUIS (chiffres et lettres) : 30 (trente)		
	26/2/22 CONCARNEAU	NOMBRE DE POINTS ACQUIS (chiffres et lettres) : 40 (quarante)		
	5/6/22 BREST	NOMBRE DE POINTS ACQUIS (chiffres et lettres) : 30 (trente) + ARB. 1/2 journée		
	10/11/22 QUIMPER	NOMBRE DE POINTS ACQUIS (chiffres et lettres) : ARB. 1/2 journée		
UV4	Stage : 8/13/22 ROERMEL	UV4 : ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU : rappels : Signature de l'enseignant ou du CORG : 1 ^{er} et 2 ^e dan ; Signature uniquement du CORG pour le 3 ^e et 4 ^e dan	Enseignant	CORG :
Fin de l'épreuve le :		Cachet et signature du CORG (ou CSDGE de la FFJDA) :		

— UV4 – Grades exceptionnels

1er dan au 4^e dan :

Le candidat devra obtenir l'UV4 avant de déposer son dossier de grade à titre exceptionnel. Les autres critères restent inchangés

Equivalence :

Se référer aux équivalences en fonction du grade (exemple Arbitre ou commissaire sportif pour 1^{er} et 2^e dan)